



## VELO-CLUB SOULTZIA FFC-FSGT

Agrément ministériel : n° 68 s3 32, rue Jean-Jaurès 68360 SOULTZ

## **PUBLICATION DE COURSE**

## 21ème Grimpée du Col Amic

Date de l'épreuve : samedi 11 septembre 2021

Club organisateur : Vélo club Soultzia

Formule : course de côte contre la montre individuelle

<u>Coureurs admis</u>: course populaire de masse ouverte aux licenciés de toutes fédérations cyclistes et aux non-licenciés à partir des minimes (13 ans). Pour les non-licenciés majeurs sur présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an.

Pour les non-licenciés mineurs autorisation parentale et questionnaire santé dûment complété obligatoire. Le questionnaire santé est téléchargeable sur le site de la FSGT dans Informations/Documents utiles, paragraphe Formulaires.

Pass'sanitaire obligatoire pour les majeurs.

<u>Itinéraire</u> : Soultz- Stand de tir- sommet du Col Amic (arrivée près de la ferme auberge du Kohlschlag)

Distance: 8,490 km

<u>Engagements</u>: Engagements de préférence en avance par mail avec l'heure de départ souhaitée chez kohlerclaude2@hotmail.fr ou alors sur place. Paiement sur place au Lieu-dit Gros-Chêne, parking du parcours sportif, route du Col Amic à Soultz.

Retrait des dossards, au départ, de 13h45 à 16h15.

Tarifs: 5 euros pour les licenciés FSGT, 8 euros pour les autres

<u>Lieu de départ</u> : Stand de tir de la Société de Tir de Wuenheim, route du Col Amic, peu après l'intersection avec la petite route provenant de Jungholtz, juste avant la petite descente.

Horaires des départs : premier départ à 14h31- dernier départ 16h30

Arrivée : près de la ferme auberge du Kohlschlag, peu avant le sommet du Col Amic

<u>Lieu et horaires de remises de prix</u> (aux seuls coureurs présents) : Stand de tir, route du Col Amic vers 17h30

Récompenses : coupe au 1 er et prix au 2 ème et 3 ème de chaque catégorie

Portail internet de la manifestation : http://colamic.over-blog.com/

<u>IMPORTANT</u>: Le règlement de l'épreuve sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme d'Alsace FSGT. Le port du casque à calotte rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires sont ceux désignés par la Commission. Les voitures suiveuses sont interdites sous peine de déclassement du coureur.